

**COMMUNE DE VACHERESSE**  
**74360**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025\_026

~~~~~

**SEANCE DU 06 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 30 mai 2025

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

**ABSENTS EXCUSES :** *CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Emmanuel a été élu secrétaire.

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE DE BISE »</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° 2017-024 du 2 mars 2017 portant création du budget annexe « Gestion du site de Bise »,

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant la nécessité de procéder à une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Gestion du site de Bise »,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré,

Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée, en tout ou partie, dès lors que la trésorerie disponible sur le compte du budget annexe le permettra.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Gestion du site de Bise » d'un montant de 20 000 euros maximum, pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MOTTIEZ



*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*